

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne**P2****Garantir un fonctionnement performant des lycées publics****J200**

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-15 et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L151-3, L214-4, L.214-6, L.421-11 et suivants, L421-22 et suivants, R.421-14 et R421-57, R531-52 et R531-53,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L810-1 et suivants, L811-7, R811-1 et suivants, R811-90,
- VU** le Code du Sport et notamment l'article L100-2,
- VU** le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 et suivants L2125-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 27 et 28 juin 2013 adoptant le principe de modulation des tarifications des installations sportives appliquée par les collectivités propriétaires aux lycées lorsque la Région a participé financièrement à la réalisation de ces installations,
- VU** la délibération de la Commission permanente en date du 9 février 2024 approuvant le règlement d'intervention régissant le Fonds Commun des Services d'Hébergement des EPLE et EPLEFPA de la Région,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2025 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à attribuer des logements vacants des lycées à des familles à la rue

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à supprimer la fongibilité des crédits alloués aux EPLE

le rejet de l'amendement non budgétaire du groupe L'Ecologie Ensemble visant à revoir les modalités d'ajustement des DACF 2026

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le règlement d'intervention relatif à la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement (DACF) des EPLE figurant en annexe 1.

D'APPROUVER

le règlement d'intervention relatif à la Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement (DACF) des EPLEFPA figurant en annexe 2.

D'APPROUVER

les dotations annuelles des crédits de fonctionnement attribuées aux EPLE pour l'année 2026 pour un montant de 40 678 472 € selon le détail figurant en annexe 3.

D'APPROUVER

le maintien des modes d'exploitation des services de restauration et d'hébergement actuellement en vigueur dans les lycées publics.

DE FIXER

à 3,40 euros par repas le tarif maximum applicable aux agents régionaux des lycées ainsi qu'aux agents du siège de la Région pouvant être amenés à se rendre dans les établissements.

D'AUTORISER

la reconduction pour l'ensemble des EPLE et EPLEFPA des taux de participation des familles au Fonds d'Aide à la Rémunération du Personnel d'internat suivants :

- 22,50 % des tarifs de demi-pension et d'internat acquittés par les familles lorsque la fabrication des repas est assurée par le service de restauration et d'hébergement de l'établissement ;
- 10,00 % des tarifs de demi-pension et d'internat acquittés par les familles lorsque la fabrication des repas est assurée par un prestataire de service autre que le service de restauration et d'hébergement de l'établissement.

D'AUTORISER

l'exonération de contribution au FARPI pour les EREA.

D'AUTORISER

la reconduction pour l'ensemble des EPLE et EPLEFPA du taux de cotisation au Fonds Commun des Services d'Hébergement (FSCH) à 1 % du montant des tarifs de restauration et d'hébergement acquittés par les familles.

D'APPROUVER

les tarifs de mise à disposition des installations sportives propriétés de la Région applicables au titre de l'année 2026 figurant en annexe 4.

D'APPROUVER

d'approuver les modulations de tarifs de mise à disposition d'équipements sportifs applicables en 2026, au bénéfice des cinq lycées figurant en annexe 5.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire

Vote dissocié sur le point 1 : Dotation Annuelle des Crédits de Fonctionnement (DA CF)

Abstention : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Victoria de VIGNERAL, Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble